



RE annonce  
tous les scandales :

M<sup>ME</sup> CAILLAUX  
est  
acquittée



---

L'ŒUVRE

---



N<sup>o</sup> 28  
11<sup>e</sup> ANNÉE : 9 Juillet 1914  
220, Faub. St-Honoré (8<sup>e</sup>)  
Téléphone : 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉRY



Toute maison d'alimentation soucieuse de satisfaire sa clientèle tient les conserves AMIEUX Frères. Exiger cette marque.

# Au Printemps

ACTUELLEMENT

*Vente annuelle  
avant Inventaire*

RABAIS CONSIDÉRABLES



## Vers l'acquittement.

On n'a jamais pu savoir pourquoi Mme Caillaux, après avoir tué Calmette parce qu'elle craignait qu'il ne publiait ses lettres intimes, s'était empressée d'en exiger la publication dès qu'il fut mort.

M<sup>e</sup> Labori va sans doute éclaircir ce mystère ; mais comment ? Reprendra-t-il l'explication de l'amie bien intentionnée, mais un peu étourdie, qui proclamait, au lendemain du crime, la parfaite correction de cette correspondance amoureuse ? Et comment réussira-t-il à dissimuler la fâcheuse contradiction qui en ressort ? Car si ces billets doux n'étaient que d'une banale douceur, s'ils ne dépeignaient qu'en termes galants, mais congrus, la flamme dont peut brûler décentement un « homme du monde » et même un homme d'Etat, pourquoi diable M. et Mme Caillaux en craignaient-ils si fort la divulgation et jugèrent-ils indispensable de « casser la gueule » de M. Calmette à coups de revolver ? N'était-il pas raisonnable et facile de supposer que la mise au jour de ces tendres poulets — en admettant que Calmette en ait eu la pensée — ne pouvait faire de tort qu'au directeur du *Figaro* ?

Le laisser commettre cette faute, ou, si l'on préfère, cette « muflerie », n'était-ce pas

— 1009 —

✓ 1638 66  
8. P2884

le meilleur moyen de faire avorter sa campagne dans l'universel discrédit?

Le seul malheur, c'est que Calmette n'eut jamais cette intention-là...

En revanche, si Calmette n'a pas publié les lettres intimes de Caillaux, l'avocat de Caillaux s'apprête à nous lire les lettres intimes de Calmette.

Il paraît que, dans un journal, la publication de tels documents est abominable, mais dans un prétoire, c'est-à-dire au milieu de cent journalistes qui tendent l'oreille pour ne pas perdre une parole et qui se précipitent pour télégraphier aux cinq parties du monde tout ce qu'ils ont ouï, la même divulgation devient aussi naturelle que légitime.

Au demeurant, ce n'est pas du tout la même chose, puisque Calmette n'est plus de ce monde. Il n'y a donc plus lieu de s'embarrasser à son propos des usages du monde.

Pour avoir le droit de divulguer les secrets de quelqu'un, il suffit de l'assassiner tout d'abord.

Le plus grave, c'est qu'au cours de l'interpellation Liebnecht au Reichstag sur le scandale Krupp, on apprit qu'un grand journal français avait coutume de servir, par des articles d'un nationalisme artificieux, les intérêts de la métallurgie allemande. On nomma le *Figaro*, quidément aussitôt avec indignation.

M. Caillaux aurait, dit-on, la preuve que le journal dont parle Liebnecht sans le nommer était bien celui de Calmette.

Si c'est vrai, il est certain que M. Caillaux est mieux placé que personne pour le savoir

et le démontrer, puisqu'il est chez nous le principal et le meilleur agent de l'Allemagne : nul ne connaît plus précisément tous les dessous des affaires d'Outre-Rhin. Et s'il veut bien nous aider à les découvrir, nous ne pourrons que lui en savoir gré, en nous réservant d'ailleurs de compléter, dans la mesure de nos informations particulières, des révélations si utiles à notre pays.

A supposer d'ailleurs que Gaston Calmette fût en relations avec les fabricants de mitrailleuses, cela ne suffirait pas à établir que Mme Caillaux eut le droit de recourir au browning pour lui « donner une leçon », — qui deviendrait, en fin de compte, une leçon de patriotisme.

Mais nous ne sommes pas au bout du compte...

— Voulez-vous savoir comment ça finira ? demandait naguère un de ces sceptiques, revenus de tous les événements avant même qu'ils ne soient arrivés.

— Parbleu ! Parlez vite...

— Eh bien ! avant deux mois Caillaux achètera le *Figaro* pour publier lui-même ses lettres d'amour.

C'était évidemment une mauvaise plaisanterie, car on a coutume d'appeler « mauvaises » les plaisanteries qui ressemblent trop à la vérité. Et la vérité, c'est que les amis de Caillaux ne seraient pas très éloignés de mettre la main sur le *Figaro*. Nous entendons par les « amis de Caillaux » les divers financiers cosmopolites, ou, s'il vous plaît mieux, israélites, qui ont le même intérêt que lui à poursuivre cette lente germanisation

de la France, dont l'*Œuvre* ne cesse de dénoncer les progrès, insolents ou sournois.

La conquête du marché français par la haute banque germanique ne pourra s'achever que le jour où la presse en deviendra complice, et c'est à s'assurer son concours ou son silence que s'emploie adroitement le Juif Zaharof, prince de la métallurgie, qui doit à Krupp la plupart de ses millions. Zaharof ferait à cette heure le siège du *Figaro*, et il aurait partie liée avec Gabriel Trarieux, l'ancien collaborateur de Finkelhausen, qui s'est déjà introduit dans la place.

Pour donner au *Figaro* une orientation nouvelle, il suffirait de déplacer la majorité à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ce résultat serait atteint le plus aisément du monde grâce aux dix-huit cents actions dont se trouve disposer M. Saglio, directeur de la *Vie parisienne*, et qui deviendraient la propriété du Juif Zaharof.

J'écris les noms propres, prêt à rectifier si je me trompe, comme je suis prêt à imprimer demain le nom du Juif Ganz, s'il faut rechercher quels furent, autour de la banque Rosenberg, les bénéficiaires du fameux coup de Bourse si bien réussi par Caillaux au détriment de l'épargne française et au profit de la spéculation judéo-allemande.

Ne dites point surtout que cela n'a aucun rapport avec le procès de la semaine prochaine. Car M. Ganz se chargerait de vous expliquer lui-même pourquoi il applaudit, comme feu Thalamas, au « geste si crâne » de Mme Caillaux.

Il serait même capable de vous résumer

d'avance, car il parle beaucoup, bien qu'il parle mal — du moins le français — les dépositions de MM. Doyen et Pozzi. Elles démontreront raide comme balle que ce n'est pas Mme Caillaux qui a tué M. Calmette, mais bien le chirurgien Hartmann; dès lors ce ne sera plus qu'un jeu pour le président Albanel de poser la question de « coups et blessures ayant entraîné la mort », ce qui n'exposera Mme Caillaux qu'à une peine légère, si toutefois l'acquittement paraît impossible.

Mais pourquoi serait-il impossible? Il y a belle lurette que l'*Œuvre* l'a prévu, car l'*Œuvre* annonce tous les scandales, et s'il lui faut pour une fois s'excuser de n'avoir pas annoncé celui-ci, selon sa coutume, « six mois à l'avance », c'est qu'il y a cinq mois Calmette n'était pas encore assassiné.

FRANÇOIS LEBON.

---

#### Maladresses.

Dans le *Démocrate soissois*, organe du blocard Magniaudé, on pouvait lire (numéro du 21 juin, première colonne) :

M. Messimy, ministre de la Guerre, qui, comme ou le sait, devait présider notre fête de demain, a bien voulu, pour être agréable à son ami Magniaudé, donner des ordres pour que la musique du 67<sup>e</sup>, qui est actuellement avec le régiment au camp de Châlons, soit de retour à Soissons demain dimanche, 22.

La musique militaire jouera pendant le banquet.

Mais, juste en face, en quatrième colonne :

#### POUR LA FÊTE DE SAINT-WAAST.

La musique du 67<sup>e</sup> de ligne ne pourra cette année donner son concert le lundi de la fête, le régiment ne rentrant à Soissons que le 24.

Le metteur en pages du *Démocrate* aurait au moins pu ne pas placer les deux informations en vis-à-vis.

# La Trêve des assassins

Il ne fait pas bon être mari, par le temps qui court.

A Douai, le 6 juillet, la femme Cardon réveille son mari et lui dit :

« Tu sais que tu m'as promis de venir avec moi au pèlerinage de Bon-Secours.

— Tu m'embêtes avec ton Bon-Secours », répond le mari, lequel, ayant la veille fait la fête, était peu disposé à se lever de bon matin.

Aussitôt, la femme Cardon saisit une bêche et enlève à son mari « une partie de la boîte crânienne et une joue ». Il agonise, comme vous le pensez bien.

Le même jour, à Paris, Mme Henri Perrin s'impatiente parce que son mari, coiffeur, sorti après le dîner, n'est pas rentré à minuit. Il rentre enfin. Elle le querelle. Et puis, à bout de dialectique, elle tire sur lui trois balles dont une entre dans l'œil et une autre dans l'oreille. Voilà pour lui apprendre l'amour.

Les juges vont s'emparer de ces affaires. Ils interrogeront la femme Cardon et Mme Perrin. Ils citeront des témoins et rempliront mille pâperasses. Après quoi, ils renverront devant les assises les deux épouses atrabilaires.

— 1014 —

J'imagine à l'avance, sans aucune difficulté, ce qui se passera. Des voisins viendront dire que Cardon fut ivrogne et Perrin débauché. Les prévenues pleureront. Les jurés émus les acquitteront, ou bien leur donneront quelques mois de prison.

Aux jours où nous sommes, la vie d'un homme est bon marché.

Le malheur, c'est que les assassins le savent. Si Mme Caillaux avait été bien certaine d'être pendue quinze jours après son crime, soyez persuadés qu'elle n'eût pas montré tant de sang-froid dans son tir. Elle n'eût point gardé cette tranquillité hautaine qui révolta tous les témoins. Et même l'idée ne lui fût sans doute jamais venue de tuer le malheureux Calmette.

Mais elle pensait ne rien risquer. S'est-elle trompée ? Au Palais, les plus acharnés partisans d'une condamnation prédisent cinq ans de réclusion. Enlevez quatre mois de prison préventive, avec tapis et romans. Il ne reste déjà plus que cinquante-six mois. Supposons que M. Poincaré ne fasse pas usage de son droit de grâce, ce qui serait bien étonnant, exposé qu'est notre malheureux président aux chantages incessants des radicaux. Les cinquante-six mois de la femme Caillaux deviendront vingt-huit mois, par le simple jeu de la libération conditionnelle. Pour peu que la criminelle veuille passer son temps en cellule, une autre diminution légale interviendra. Dans un an et demi, Mme Caillaux pourra téléphoner à dona Bice Tittoni qu'elle viendra dîner le soir à l'ambassade.

Aussi suffit-il d'ouvrir une gazette pour apprendre aussitôt cinq crimes mortels. Dans le

— 1015 —

même numéro du *Journal* (7 juillet) où j'ai lu les méfaits de la femme Cardon et de la femme Perrin, j'ai lu également la grande colère de M. Ducos.

M. Ducos rentre chez lui, à Verdelaix, près de la Réole. Sa femme, qui ne l'attendait point, était dans sa chambre avec le charron Frédéric Mauroux. M. Ducos les enferme soigneusement, et va chercher son revolver. Puis il revient, et tire sur le galant. Celui-ci reçoit une balle dans le bras et une autre dans le dos. Il tombe. Alors M. Ducos s'approche et, à bout portant, loge une troisième balle dans la tête. Puis il va se constituer prisonnier. Quel bel acquittement en perspective! Un honnête homme a vengé son honneur.

A Puteaux, le mécanicien Jules Gerbi a été abandonné par sa maîtresse au profit de Jules Well. Jules Gerbi fend le crâne de Jules Well.

A la Varenne Saint-Hilaire, le terrassier Quiété blesse sa maîtresse à coups de bêche. Quand il a bu, il n'est pas patient.

Voilà cinq histoires que j'ai trouvées dans un seul numéro du *Journal*. Il y en a d'autres sans doute. Je ne me pique pas d'avoir lu les douze pages avec un soin de chartiste. Et j'ai négligé de propos délibéré ce soldat qui s'accuse d'avoir commis deux crimes avec l'aide de son père, et ce pharmacien soupçonné d'avoir empoisonné toute sa famille.

O jurés, jurés pitoyables, bons, tendres, émus et bienveillants, vous avez encouragé déjà bien des crimes. J'ai vu souvent sortir de vos audiences des criminelles acquittées. Par contre, m'étant égaré un jour à la correctionnelle, j'ai entendu condamner à deux semaines de prison

un homme qui avait fumé dans le métro, et, à trois mois, un pauvre hère qui, ayant ouvert une portière, avait reçu dix centimes d'un généreux voyageur. On parle sans cesse de réformer le jury et d'augmenter ses priviléges. Il n'y a qu'une seule réforme à opérer. C'est de vous envoyer, jurés, à la correctionnelle et de vous fermer les assises. En vérité, n'est-il pas scandaleux de réservé aux crimes votre célèbre indulgence? Lisez les journaux, jurés, lisez les journaux!

FRANÇOIS LEBON.

---

## Recettes de cuisine

---

C'est de la cuisine du juré qu'il s'agit.

M. Caillaux et ses amis n'ignorent point, en effet, que la vérité ne gagne rien à être présentée toute nue. A l'échéance du 20 juillet, il faudra la servir convenablement habillée, modifiée, méconnaissable enfin. Pour cela, on prépare les précaires magistrats qui composent le jury; on leur fait subir une malaxation préalable; c'est une cuisine savante, où l'épice n'est point ménagée. Accommodez; tournez longtemps; agitez avant de vous en servir; et servez chaud.

De savantes éliminations ont épuré la liste de trente-six noms, où s'exercera encore la verve récusatrice de M. le Procureur général. Mais l'accident bizarre survenu à la première chambre de la Cour d'appel, où la boîte scellée qui contenait les noms se brisa miraculeusement sous le ventre d'un greffier, n'a pas donné tous les résultats qu'on en attendait. Dans cette liste il reste encore, chose curieuse, des inconnus: oui, ces trente-six jurés ne sont pas tous des amis de M. Caillaux.

Patience! Ils vont le devenir. On ne peut évidem-

ment leur offrir, à titre de prime, comme aux électeurs de Mamers, des hôpitaux ou des abattoirs. Mais de discrètes surveillances sont exercées; on flatte des chi-mères; on exploite des craintes. M. Caillaux nous a prouvé déjà que le premier magistrat de France ne pesait pas lourd dans sa main. Que sera-ce donc, alors, de douze pauvres citoyens, soumis pendant un mois à son influence occulte et souveraine?

Pour agir méthodiquement, M. Caillaux a donc fait venir d'Outre-Atlantique un détective américain. C'est que sans doute on n'a pas trouvé de détective français pour se livrer à cette besogne. L'enquête de ce détective devait porter, au sujet de chaque juré, sur trois points: « Le sujet est-il sensible à l'attrait d'une décoration? Ou bien est-il accessible à des considérations d'argent? Ou bien encore, à défaut, n'a-t-il pas, dans son passé ou dans celui d'un de ses proches, quelque vilaine histoire? » L'enquête a fourni tous les éclaircissements désirables; on sait maintenant à quel mobile obéirait, le cas échéant, chacun des jurés. Son ressort psychologique est connu: il suffira, le moment arrivé, d'y appuyer le doigt.

On a même été plus loin. On ne s'est pas contenté de tourner autour des jurés; certains d'entre eux ont reçu de mystérieuses visites. Et comme M. Caillaux sait user de la diversion, il a attribué ces visites à la famille Calmette. Mais le juré, lui, sait bien au nom de qui on lui a parlé; et il tremble, dans sa pauvre petite âme, de tomber sous les serres de l'oiseau funèbre qu'il sent planer au dessus de lui.

Pendant ce temps, des opérations parallèles se poursuivent au Palais de justice. On prend d'utiles mesures. Les plus minuscules ne sont point épargnées. M. le Président Albanel et M. le Procureur général Herbaux préparent leur salle.

« Pas de femmes, » a dit M. le Procureur. « Pas de femmes, » a répété l'écho, personnifié par M. le Président Albanel. On se souvient en effet que *l'Œuvre* a proposé l'institution d'un jury blanc. Le verdict muet

du jury blanc compromettrait celui de l'autre, celui des hommes, qu'on a si soigneusement cuisiné.

Quant à la presse, on lui réserve un tiède accueil. N'est-elle pas femme aussi? Ah! si l'on pouvait la museler! Quelle tranquillité, quel silence! M. Caillaux rêve d'un huis clos, qui écarterait tant d'indiscrets. Après tout, il viendra peut-être un moment où l'on sera forcé de l'ordonner, ce huis clos: c'est lorsqu'il s'agira de lire la correspondance sentimentale de M. Caillaux. Louons-nous, alors, de l'absence des femmes. L'hermine de M. Albanel, elle-même, en rougira.

D'autres précautions s'étendent à la session précédente. Un avocat s'étant présenté au greffe pour s'informer de la date à laquelle passerait une de ses clientes inculpée de meurtre, apprit que ce ne serait pas avant la session d'août; et comme il demandait pourquoi: « Pas d'affaires de sang, répondit-on, avant la seconde quinzaine de juillet. C'est la consigne. »

Ainsi des précédents fâcheux seront évités, — fâcheux car ils risqueraient d'établir une jurisprudence de l'assassinat.

Et mettant la main sur son cœur, le chef des jurés, les yeux au ciel, pourra déclarer:

« En mon âme et conscience, Madame Caillaux n'a pas tué M. Calmette. »

JEAN BRÉZOLES.

---

Nous sommes en mesure d'annoncer qu'au cours du procès Caillaux, il se glissera dans la procédure, par inadvertance de M. Albanel, quelques menus vices de forme.

Nous croyons pouvoir affirmer aussi que M. Caillaux a convoqué récemment un procureur de province, pour l'entretenir de... différentes questions.

Mais, à la grande surprise de M. Caillaux, le procureur ne s'est pas rendu à la convocation.

# Philanthrope et savant!



Depuis vingt ans, M. Quinton et notre confrère Edouard Julia étaient inséparables. Sur quoi, ils viennent de se battre en duel, et Julia a essayé de tuer Quinton.

A voir les sentiments que M. Quinton inspire à ses meilleurs amis, jugez de ceux que peuvent éprouver de simple « relations ».

— Pourtant M. Quinton, disent ses zélateurs, est un philanthrope, c'est un savant noble et désintéressé — comme tous les savants. Il a créé des dispensaires, encouragé l'aviation, inventé l'eau de mer.

A quoi les autres répondent:

— C'est simplement un industriel, qui a entrepris d'exploiter la mer, le ciel et les imbéciles, c'est-à-dire précisément les trois masses les plus considérables de l'univers.

Quand on parle de M. Quinton dans le monde, on dit : « C'est un savant ». Mais que l'on évoque son personnage auprès d'un savant et il répond : « C'est un homme du monde ». En réalité, M. Quinton n'a aucun titre scientifique d'aucune sorte, hors le baccalauréat, et il exerce illégalement la médecine sous le couvert de médecins à ses gages. Certes, il ne fait pas payer ses consultations, mais il arrive à vendre six francs le litre l'eau de la mer, qui ne manque pas de le réapprovisionner facilement.

— C'est une grande découverte, dit-on.

En effet, elle est connue sous le nom de « sérum physiologique » depuis fort longtemps et Hayem l'employa en injections massives contre le choléra en 1887. Au sel marin dilué dans de l'eau, M. Quinton a substitué l'eau de mer. Voilà tout son effort.

Il ne s'est pas encore trouvé un savant pour prendre au sérieux les théories biologiques de M. Quinton. Par contre, il s'est trouvé un bon nombre de littérateurs pour se laisser séduire par un ensemble d'autant plus harmonieux qu'il ne répond à aucune des acquisitions de la science.

Les seuls travaux palpables de M. Quinton se réduisent ainsi à un livre sur l'Eau de mer, qui est une compilation de tout ce que l'on a pu écrire sur ce sujet depuis l'origine du monde.

Mais l'exploitation méthodique de l'eau de mer a rapporté à M. Quinton, philanthrope, de confortables recettes, puisque c'est lui qui la fabrique et qui la vend à un prix rémunérateur. Et là justement se découvre l'habileté de M. Quinton.

Le marchand d'un produit pharmaceutique ne doit peut-être son succès qu'à la réclame ; mais cette réclame, il la paie. M. Quinton, lui, a fait faire sa publicité par tous les journaux sans bourse délier ; et c'est ce qu'on a vu de plus fort en la matière.

Ses dispensaires — il en a deux à Paris — revêtent d'ailleurs un caractère philanthropique. Il a commencé par convaincre un certain nombre de bonnes âmes royalistes que préside Mme la Marquise de Mac-Mahon. Mais les relations de M. Quinton avec les monarchistes ne l'empêchent point de séduire éventuellement la gueuse, et M. Painlevé est son garant à gauche. Ainsi paré, M. Quinton peut espérer vendre éternellement son eau de mer.

Comme la mer ne suffisait pas à ses ambitions,

M. Quinton a voulu conquérir le ciel. Dès les débuts de l'aviation, il intervint bruyamment en offrant un prix de dix mille francs à l'aviateur qui, etc... Et aussitôt tous les journaux de célébrer le généreux apôtre.

Or ces dix mille francs, à l'heure actuelle, n'ont jamais été attribués à qui que ce soit.

Il est vrai que, grâce à cet artifice, M. Quinton fonda la « Ligue Nationale Aérienne », où de bonnes gens vinrent verser cinq francs par an pour encourager l'aviation. Cette ligue eut de somptueux bureaux rue de Rome et les cotisations des membres servirent tout juste à entretenir les bureaucrates qui remplissaient l'office de secrétaires de M. Quinton.

Mais M. Quinton avait dorénavant une fonction : il faisait des discours sur les tombes des aviateurs. Ainsi, sans avoir jamais rien risqué, finit-il par passer lui-même pour une victime, ce qui lui valut la croix d'honneur. Il s'aperçut alors que la Ligue Nationale Aérienne n'avait plus d'utilité et il vient de la dissoudre sans que personne en ait souffert.

Cependant, quelqu'un eut à se plaindre. C'est le brave Védrines à qui M. Quinton intima l'ordre de se battre pour pouvoir lui refuser ensuite toute réparation, sous prétexte qu'il était « carenté » par une autorité insolite. Cantonné dans le Code de l'honneur, M. Quinton, par ce procédé, tient en respect et surtout à distance, sous l'accusation de lâcheté, un homme qui passe sa vie à défier la mort. C'est là, certes, une des plus curieuses applications de l'honneur et de son code qu'ait encore faite « homme du monde ».

Après cela, il ne reste plus qu'à tirer l'échelle, cette échelle à laquelle M. Quinton fit monter tant de gens.

---

**L'ŒUVRE** annonce tous les scandales  
six mois à l'avance.



## **Le général Limace**

---

Une violente campagne est actuellement menée contre le directeur des services de santé de l'armée. On l'accuse d'être clérical parce qu'il entend ne pas dépendre des politiciens; on l'-traite de réactionnaire parce qu'il prétend ne pas tenir compte des recommandations. Ça lui apprendra à vouloir être indépendant.

Donc, M. le médecin-inspecteur Troussaint a des ennemis.

C'est dans l'ordre.

Deux douzaines de mécontents intriguent comme s'ils étaient une grosse. Et il est parmi les frères un homme qui s'estime tout désigné pour prendre la place de celui qu'il attaque.

C'est encore dans l'ordre.

Le docteur Schneider, médecin-principal du 20<sup>e</sup> corps, est ce monsieur sans prétention. Cependant, malgré ses attaques, malgré ses manœuvres soutenues par la *Lanterne*, l'*Humanité* et le *Tigre*, le voilà maintenant sans place, ou presque. Mardi dernier il a été mis en disponibilité pour trois mois, bien heureux encore qu'on ne lui ait pas appliquée la loi du 7 février 1912.

Au fait, pourquoi ne pas l'avoir fait passer dans la réserve comme les généraux fatigués? Peut-être a-t-on jugé qu'il n'est pas encore assez invalide.

Il ne nous plaît pas de médire des vieillards ni des infirmes. Cette réserve ne peut empêcher de constater une vérité. Ce n'est pas à ses chefs pris à partie par lui, que le médecin-inspecteur Schneider doit sa disgrâce, mais aux généraux eux-mêmes qui ont déclaré ne plus vouloir de lui en cas de mobilisation.

Sexagénaire et plus goutteux que le maréchal de Saxe, M. Schneider, qui fut droit comme un I, marche depuis longtemps en Z. La plupart du temps même, il est obligé de se faire véhiculer. Déjà, quand il était aux Invalides, il lui fallait prendre un fiacre pour aller de ses services à son

domicile particulier, avenue de la Tour-Maubourg. Dans l'Est, il devait monter en carrosse pour faire ses tournées d'inspection. Il paraît d'ailleurs qu'il ne tient pas mieux à cheval que sur ses jambes. On raconte que le jour où il fut décoré quatre infirmiers durent le hisser sur une vieille jument. Ce fut une scène épique dont on se souvient encore à Nancy.

Il n'est pas, depuis, un troupier de la frontière qui ne connaisse le « général Limace ». C'est l'irrévérencieux sobriquet que cet exploit et d'autres aussi fameux lui ont fait décerner.

La carrière du général Limace est pourtant brillante et suffisamment bien remplie. Ses campagnes lui donnent droit à la retraite.

Jeune, M. Schneider quittait le ministère de la guerre, il y a quelque trente ans. Il partait en mission : il devenait médecin du shah de Perse. Cornac de Sa Majesté, il l'accompagnait dans tous ses déplacements. Il doit à cela une certaine célébrité dans les villes d'eaux, notamment à Contrexéville.

Comblé d'honneurs et de présents, le docteur abandonnait la Perse et son maître. Constellé de décorations, gratifié d'une dot pour sa fille et pourvu d'une rente annuelle de 16.000 francs, il ne pouvait plus espérer grand chose de son bienfaiteur.

Ayant repris du service à la place de Paris en 1907, M. Schneider ne négligea pas, par des congés accordés à bon escient, de se faire des amis au Parlement. Ces complaisances lui ont valu, deux ans après, d'être nommé médecin-inspecteur du 20<sup>e</sup> corps. De Nancy, il continua à intriguer.

La table du docteur Schneider avait une excellente réputation. Cependant, malgré l'excellence de la chère, certaines personnes auraient volontiers décliné son invitation. Le général Limace, quand il traitait les officiers et le préfet, plaçait toujours à ses côtés la femme d'un petit officier d'administration et reléguait au bout de la table les femmes de ses médecins. Il ne faudrait pas croire que le maître de la maison honorât cette dame d'un sentiment personnel; non, il tenait sur-

tout à flatter son mari auquel on accorde certain pouvoir dans les loges.

Malheureusement Mme X... n'avait pas une éducation très soignée. Elle avait une façon bien à elle de se taper sur la cuisse au milieu du dîner et de s'écrier à la cantonade :

— Nom de Dieu, je ne veux plus rester ici, c'est trop triste. Je veux aller à Paris!

Le préfet lui-même, qui a pourtant l'habitude des banquets démocratiques, en était estomaqué. Qu'importe. M. Schneider passait sur tout cela. N'est-ce pas par le mari de Mme X... qu'il a connu Clemenceau? Et Clemenceau n'est-il pas intervenu deux fois auprès du général F... en sa faveur?

Malgré les recommandations d'hommes politiques puissants, il était devenu impossible de garder à la tête du service médical d'un corps d'armée un homme qui ne pouvait plus se mouvoir. On nomma le docteur Schneider commandeur de la Légion d'honneur avec l'espérance qu'il s'en irait de lui-même; mais il préféra se cramponner.

Obligé de demander un congé de six mois pour raisons de santé, M. Schneider employa son temps de disponibilité à faire une campagne violente et injustifiée contre M. le médecin-inspecteur Troussaint dont il criait partout, et bien haut, qu'il prendrait la place. Il a partie liée pour cela avec un certain nombre d'officiers d'administration qui entendent faire toute leur carrière à Paris.

Pendant que les camarades de M. Schneider travaillaient ferme, après l'arrivée des deux classes, au moment de la période la plus dangereuse, de janvier à juin, un corps d'armée de frontière est resté privé de son directeur de santé, qui inspirait alors à Paris des articles contre ses chefs à la Lanterne.

Tandis que ses camarades soignaient les malades, le général Limace se contentait de compter les cadavres. Et, avec une malice cousue de fil blanc, il choisissait les deux mois les plus mauvais de l'année pour les opposer à ceux de l'exercice précédent et faire ressortir ainsi sa grande capacité professionnelle. S'il avait été là, les soldats n'auraient pas eu, bien sûr, le moindre rhume de cerveau...

M. le médecin-inspecteur n'oublie que deux choses : c'est qu'il n'y a pas qu'un corps d'armée en France ; il y en a vingt et un. C'est qu'il n'y a pas deux mois dans l'année, mais douze. Pour se faire une opinion exacte de la santé de l'armée, il eût été honnête d'attendre que l'année fût terminée.

Le général Limace a oublié d'éclairer sa lanterne.

UN OFFICIER SUPÉRIEUR.

## Le Quadrille des ministres.

*La semaine dernière les postiers s'insurgent et huaiuent leur ministre, M. Thomson.*

*Cette semaine, les ouvriers des manufactures de l'Etat apportaient à M. Viviani un ultimatum : ils exigeaient la semaine anglaise.*

*La revendication des premiers ne s'élevait guère, nous disait-on, qu'à six cent mille francs. Il paraît que pour six millions tout au plus, on pourrait donner satisfaction aux seconds. Mais rassurez-vous, nous ne sommes qu'à la moitié de l'année.*

*Tous ces travailleurs de l'Etat déclarent d'ailleurs qu'ils connaissent leur devoir : même s'ils n'ont pas satisfaction, ils n'auront garde de se mettre en grève. C'est ainsi que les postiers, loin d'abandonner leur poste, s'y fixèrent au contraire avec opiniâtreté et même s'y barricadèrent. Pas plus qu'eux, les ouvriers des manufactures ne comptent déserter leur travail ; ils se contenteront de le délaisser momentanément, chaque semaine, du samedi midi au lundi matin.*

*Vous entendez bien que le gouvernement ne peut avoir l'air de céder à la menace, mais*

*du moment quel l'on prend tant de ménagements, comment ne négocierait-il pas ?*

*Il négocie.*

*Ces négociations révèlent de curieuses choses, et notamment que la plupart des revendications n'ont pas été imaginées par les travailleurs, mais bien par des ministres en mal de popularité.*

*Quand M. Thomson, après avoir consciencieusement essuyé les sarcasmes des postiers, a fini par s'enquérir de ce qu'ils voulaient, il a appris qu'ils voulaient que l'on tinte la promesse que leur avait faite, il y a six mois, M. Maloy, du temps qu'il était leur ministre.*

*De même tous les ministres des Finances, y compris M. René Renault, s'étaient mis d'accord pour promettre la semaine anglaise aux ouvriers des manufactures.*

*Oui, mais voici que précisément M. Maloy est, depuis lors passé au ministère de l'Intérieur. Quant à M. René Renault, il est devenu ministre des Travaux publics. Du coup, rien de tout cela ne les regarde plus.*

*Voilà malheureusement ce que les travailleurs, même extrêmement conscients et suprêmement organisés, ne veulent pas comprendre. Et ils se refusent à admettre qu'un changement d'attribution, accordé aux convenances de deux ministres, suffise à jeter bas toutes leurs espérances. Ils protestent. Osez dire qu'ils ont tout à fait tort !*

*Et la situation se résume ainsi :*

*Si le gouvernement ne tient pas ses promesses, il est odieux.*

*S'il les tient, sous la pression de la menace, il est ridicule.*

*Quant aux ministres qui nous ont placés devant cette alternative, personne ne songe à les mettre en cause.*

*R. J.*

## Le dernier Salon

Grâce à Dieu — c'est-à-dire grâce à la nouvelle Chambre — les traditions ne sont pas mortes en France.

Il était temps : déjà le faubourg Saint-Germain s'encanaillait dans les thés-tango, les membres des grands cercles se poursuivaient en correctionnelle et l'Académie française elle-même accueillait dans son dictionnaire des termes de harengères. Mais il nous reste un salon : il est au Palais-Bourbon.

C'est là que se conservent rigidelement le bon ton et les belles manières. Nos Q.-M. en sont à ce point friands qu'ils n'ont pas balancé à leur sacrifier un principe pourtant auguste : le respect du suffrage universel.

Considérez plutôt l'invalidation de M. Lacotte. M. Lacotte a été élu dans la deuxième circonscription de Troyes. L'a-t-il été irrégulièrement ? Nul ne l'a prétendu. Le dossier amassé contre lui ne contient pas un soupçon de fraude, de corruption ou de manœuvres dolosives. Consultée par son président sur l'opportunité qu'il y avait à renvoyer ce dossier, pour enquête judiciaire, devant le garde des sceaux, la Chambre, à mains levées, s'est quasi-unaniment refusée à cette mesure superflue.

Mais elle a invalidé quand même M. Lacotte. Par cette double décision, qui n'est contradictoire qu'en apparence, elle a voulu empêcher qu'on pût se méprendre sur la signification de son geste.

Non, elle n'a rien eu à reprocher à M. Lacotte, candidat. Les électeurs de l'Aube ont voté librement. Ils ont accordé à leur représentant une majorité indiscutable. Mais M. Lacotte n'est pas de bonne compagnie. Alors la Chambre, qui ne badine pas avec les principes, l'a exclu.

Elle a divulgué de la sorte la procédure encore mystérieuse en vertu de laquelle on devient député. Longtemps on avait cru que le suffrage universel y suffisait. C'est une grossière erreur. Le suffrage universel dresse une liste provisoire d'admissibles. Mais en dernière analyse la Chambre se recrute elle-même, par cooptation, comme le *Jockey-Club* et l'Académie française.

Elle a même une commission du bel air chargée de prononcer le « *dignus intrare* ». Cette commission se nomme : le parti socialiste unifié. Là des hommes d'une vertu inattaquable, comme M. Jaurès, d'une distinction éprouvée, comme M. Mayéras, M. Jean Bon ou M. Ragheboom, présentent avec compétence et rigueur les titres du postulant. Puis ils décrètent :

— Nous ne voulons pas être les collègues de ce monsieur. Il n'est pas assez bien élevé pour qu'on l'élève jusqu'à nous !

M. Lacotte n'a pas voulu comprendre ces règles du jeu. En quoi il a prouvé qu'il manquait en effet d'éducation.

Il raisonnait :

— J'ai pu me présenter devant les électeurs et faire ma campagne sans être inquiété. L'état de mon casier judiciaire m'en laissait le droit absolu. Je n'ai encouru aucune condamnation infamante

qui me prive de mes prérogatives de citoyen. J'étais éligible : je puis donc être élu..."

On lui fit bien voir l'impudence de ce sophisme. Il avait assez de moralité pour être élu, mais il n'en avait pas assez pour être admis à siéger.

Il y a là une nuance que seuls, n'est-ce pas ? les gens de mauvaise foi s'obstinent à ne pas comprendre. Ils invoquent ineptement les lois qui nous régissent, et les droits imprescriptibles du citoyen. Ce n'est point le Code, ce n'est pas davantage le recueil des lois constitutionnelles qui règlent les élections. C'est le *Manuel de la civilité puérile et honnête*.

Aussi fallait-il entendre de quel ton le citoyen Bracke relevait, à la tribune, les intolérables grossièretés dont M. Lacotte s'est rendu coupable. N'a-t-il pas été jusqu'à prétendre que son concurrent négligeait les intérêts de sa circonscription ? Scandaleuse audace ! La virulence de son langage n'a respecté personne, pas même M. Piou, dont il a dit qu'il avait servi d'intermédiaire entre la place Beauvau et le Vatican...

— Et c'est pour cela que vous voulez l'invalider ? interrogeait avec étonnement M. Piou qui, décidément, n'entend rien lui-même convenances.

En vain M. Lacotte répliquait-il en rappelant, par exemple, que M. Jaurès avait, jadis, traité publiquement de « lupanar » la maison de Mme Casimir-Périer, et qu'à ceux qui lui représentaient l'outrance de cette comparaison, il répondait impétueusement :

— Je ne la compare pas : je la mets au-dessous !

Mais les socialistes, pudiques, se bouchaient les oreilles : ils ne voulaient pas risquer d'en-

tendre un homme d'aussi mauvaise compagnie que M. Lacotte. Ils préfèrent M. Viviani.

Devant le désarroi du citoyen Bracke, M. Andrieux voulut lui venir en aide :

— Peut-être n'osez-vous pas tout nous dire ? Dans les couloirs vous êtes allé répétant que M. Lacotte était un maître chanteur et que c'est pour cette raison qu'il fallait l'invalider. Précisez ici cette accusation...

Le citoyen Bracke, à ces mots, regarda M. Jaurès. M. Jaurès regarda le citoyen Bracke. Leurs deux courages se comprirent.

— Je n'ai rien à ajouter à mes paroles, expliqua, en parlant encore un quart d'heure pour ne rien dire, le citoyen Bracke.

Mais à l'extrême gauche, un socialiste se trouva — un seul, sur cent-un — qui voulut monter à la tribune pour dire tout haut ce que les autres enfouissaient si secrètement au dedans d'eux-mêmes. Ses voisins se pendirent aux basques de sa jaquette noire pour le retenir. Et les basques allaient céder, quand M. Barthe se résigna à céder lui-même.

Car les socialistes, qui ont l'esprit inépuisable, ont inventé du même coup deux sortes d'invalidation : l'invalidation pour inélégance, et l'invalidation par restriction mentale.

Il convient, toutefois, de se réjouir. Certains pouvaient croire, jusqu'ici, qu'il n'y avait pas incompatibilité entre le mandat de député et l'improbité personnelle. La Chambre vient, avec éclat, de proclamer le contraire. Elle n'a, il est vrai, réussi à découvrir dans son sein qu'une brebis galeuse. Mais il ne faut pas nous arrêter à cette invraisemblance.

Désormais notre sécurité sera grande. Il suffira qu'on nous dise :

— C'est un député...

Nous penserons aussitôt :

— Quel honnête homme!

Ce n'est pas trop payer ce résultat que de la déconvenue de M. Lacotte.

Nos Q.-M., solidiairement, se sont portés garants de leur probité mutuelle. S'il vous arrive, d'aventure, de prêter cinq louis à l'un d'eux et qu'il ne vous les rende pas, n'hésitez plus : attaquez la Chambre entière comme civilement responsable.

Il ferait beau voir qu'on ne vous donne pas raison !



## La course des Vieillards.



La scène se passe à la commission de l'armée.

On vote pour la présidence : M. Delcassé, partisan de la loi de trois ans, a obtenu vingt-deux voix. M. le général Pédoya, partisan du retour aux deux ans, en a obtenu également vingt-deux. On va procéder à un second tour de scrutin.

Sans nul doute, le résultat sera identique. Alors on découvre toute la pensée des partisans de la loi de deux ans et pourquoi M. Jaurès a voté pour un général : M. Pédoya a soixante-dix-sept ans ; il sera donc élu au privilège de l'âge.

Mais les partisans des trois ans ne sont pas moins ingénieux : justement ils avaient prévu le cas et fait nommer M. Armez, membre de la commission de l'armée. Or, M. Armez a soixante-dix-huit ans. Il est plus vieux que le général Pédoya lui-même. C'est pourquoi M. Delcassé s'empresse de retirer sa candidature devant celle de M. Armez.

Les partisans des deux ans sont atterrés.

Pourtant la manœuvre ne réussit pas. Quelqu'un

s'est abstenu du côté des modérés : il y a eu un « traître ».

Le général Pédoya est élu.

Il tient désormais de la Chambre la mission de combattre une loi, qui a pour elle la majorité de la Chambre. Il pleure de joie dans le gilet sale de M. Jaurès.

Et tout cela est la faute du « traître ».

Malgré tout, en ce qui nous concerne, nous ne pouvons nous défendre d'une propension à excuser ce « traître », qu'il se soit désintéressé de cette course entre ces deux quasi-octogénaires, cela ne nous choque pas outre mesure. Il est normal de se prononcer entre deux opinions, mais il est déplaisant de ne se prononcer qu'entre deux sénilités.

Je n'entends par là rien dire de déplaisant ni pour M. le général Pédoya, ni pour M. Armez, mais ils savent fort bien que ce n'est pas pour leurs mérites qu'on les a choisis, mais pour leur âge. S'il y avait eu un nonagénaire parmi les partisans des deux ans, il n'est pas douteux que, pour faire pièce à M. Armez, M. Pédoya ne se fût retiré devant lui.

Pour tout dire, cette manière de respecter les cheveux blancs nous offusque comme une grossièreté.

Mais il y a une chose singulièrement plus choquante en cette affaire : c'est la manière dont nos législateurs conçoivent la défense des grands intérêts du pays.

Songez qu'il s'agit de nommer le président de la commission de l'armée !

— Quel homme, vous demandez-vous, va-t-on trouver d'assez compétent, d'assez éminent, d'assez laborieux pour assumer cette tâche écrasante ?

Les députés n'ont pas, eux, de ces préoccupations puériles. Ils n'ont pas une minute d'hésitation et ils déclarent :

— Il s'agit bien de savoir quel est le plus compétent, le plus éminent, le plus laborieux ! Un seul détail importe : quel est le plus vieux ?

Il y a, pour les régimes comme pour les hommes, deux principales façons de mourir : les accidents et la vieillesse.

Or, nous sommes en train de fonder l'Empire des vieillards.

R. J.

---

**L'ŒUVRE** annonce tous les scandales  
six mois à l'avance.

## Les Allemands chez nous

### La « trouée ».

D'un journal luxembourgeois :

Samedi dernier, un train de réservistes allemands a traversé le Grand-Duché de Troisvierges à Bettembourg. Ces réservistes allaient fêter à Metz le jubilé du 8<sup>e</sup> régiment rhénan d'artillerie non montée.

Or, personne n'avait été prévenu et on ne l'apprit que lors du passage du train à Luxembourg. Ce transport avait même été fait si mystérieusement que le bruit se répandit un moment en ville qu'il s'agissait d'une véritable violation du territoire luxembourgeois par une troupe de soldats en activité.

Il n'en était rien et il est évident que ce train n'enfreignait, littéralement, aucune convention...

Nous avons une leçon à tirer de cet incident : il prouve avec quelle facilité, en cas de guerre, l'Allemagne qui dispose de toute l'organisation, de tout le personnel, et de tout le matériel de nos voies ferrées, pourrait avoir envoyé des régiments à Luxembourg, occupé les points dangereux des lignes, tunnels, ponts et viaducs, avant même que personne se fût douté de leur présence à la frontière.

Ajoutons que les Allemands construisent en ce moment à Igel, entre Trèves et Luxembourg, à la jonction de la Moselle et de la Sarre, une énorme gare de débarquement, avec des quais de cavalerie, et l'outillage nécessaire à la manipulation de l'artillerie lourde.

En face, nous offrons, de Givet à Battice, 200 kilomètres de frontières dégarnies...

### Décoré !

Je lis dans un journal que le colonel de Winterfeldt vient d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre de

la Guerre. C'est un beau geste. Cet officier était chargé de suivre nos grandes manœuvres; il a eu la chance d'échapper à la mort dans un accident d'auto, grâce aux soins dévoués et empressés de nos officiers-majors, et, pour le récompenser, on lui octroie cette distinction honorifique.

Imaginez-vous un de nos officiers aviateurs tombant contre son gré en territoire annexé ou en pleine Prusse. De quelle façon les officiers allemands traiteraient-ils la victime ? Elle serait confiée pour longtemps comme espion et je vous certifie que s'il échappait à la mort, Sa Majesté Guillaume II ne décernerait pas à notre aviateur la croix de Commandeur de l'Aigle impérial.

Je ne suis pas un exalté : je ne suis qu'un simple employé du Métro. Mais je suis patriote avant tout et je ne comprends pas que l'on fasse des bassesses à des gens qui, si honorables qu'ils soient, avaient sûrement la mission de faire à nos grandes manœuvres un service discret d'espionnage. Pendant ce temps-là on hésite à imposer les 300 000 Allemands qui nous mangent notre pain.

Si je n'avais pas l'amour de la patrie, ce serait à me dégoûter d'être Français.

Veuillez agréer, etc.

B. C.

### 300 francs à gagner !

Voulez-vous une idée de la ténacité avec laquelle les Allemands essaient de pénétrer, que dis-je ! de s'implanter chez nous ?

Lisez cette annonce suggestive découpée dans le *Courrier*, organe spécial de l'industrie parisienne et de l'exportation.

1216. **Allemand et Anglais.** Jeune homme sérieux, connaissant à fond ces deux langues, ayant expérience commerciale, cherche emploi dans maison française pour se perfectionner dans cette langue; accepterait au besoin une place de volontaire et s'engagerait à rester un temps déterminé. Versera 300 francs à toute personne pouvant lui procurer cet emploi. Ecrire W. F. au *Courrier*.

### Les intrus.

Je causais ce matin avec un commerçant qui est « dans l'alimentation ». Ne me disait-il pas qu'un étranger établi en France n'avait à subir aucun contrôle sur ses produits, payait moins de patente, et avait plus de clients par le seul fait qu'il a pour « pratiques » ses compatriotes !

Tous ces étrangers s'organisent entre eux. Leurs fournisseurs sont leurs nationaux, et le Français arrive à ne plus faire honneur à ses affaires.

Tout comme Sem l'expliquait dans ses articles sur la mode, la décadence du goût de l'art français a pour auteurs tous ces juifs allemands que l'on naturalise, qui se disent français (et que trois générations ne suffiraient pas à franciser) mais qui sont allemands de cœur, d'esprit, et de goût.

C'est toute cette populace, ce sont tous ces envahisseurs que l'on devrait jeter à la porte comme de malpropres ce sont tous ces gens qui font de la France une colonie allemande.

Comment arriver à les mettre à la porte ?

*Voilà le grand problème !*

Mais cela ne peut pas durer.

Il est aisément de dire aux Français : « Ayez des enfants » quand rien ne leur est facilité, quand ils ont la perspective de manquer d'ouvrage parce que tout est envahi par des intrus.

E. D.

---

## **Ce que disent nos lecteurs**

---



### Les briquets.

Comme beaucoup de Français je suis porteur, depuis trois ans, d'un briquet — don d'un ami. — Ce briquet ne sort pas des manufactures de l'Etat et n'est donc revêtu d'aucune estampille officielle. Malgré tout mon désir de me mettre en règle avec la loi — car je ne demande qu'à payer la taxe — je ne puis faire apposer sur ce briquet, auquel je tiens beaucoup, la plaque réglementaire, puisqu'on

— 1036 —

ne la vend pas. Or l'Etat ne fabriquait pas de briquets il y a trois ans.

Je suis donc dans l'alternative, ou de récolter un procès-verbal, ou de supprimer le briquet. N'est-ce pas là une chinoiserie stupide ?

Que l'Etat s'adonne à la vente de ces utiles instruments, je n'y vois aucun inconvénient : mais qu'il empêche les porteurs d'appareils d'autres marques de payer la taxe, ceci me paraît le comble de l'intransigeance.

Il est vrai que si j'allais en Belgique, je pourrais, à mon retour en France, faire, à la douane, la déclaration de mon appareil qui serait alors estampillé.

C'est une solution, mais qui n'est pas à la portée de tous.

### Le jeudi classe ne feras...

Pour les congés de la Fête nationale, les élèves des écoles communales de la Ville de Paris auront congé les lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 juillet, mais auront classe le *jeudi 16 juillet*.

Pour les grandes vacances, la rentrée des classes est fixée au *jeudi 1<sup>er</sup> octobre*.

Je croyais qu'en vertu de l'article 22 du règlement des écoles primaires publiques, le *jeudi* et le *dimanche* étaient laissés à la disposition des familles qui veulent faire donner l'enseignement religieux à leurs enfants.

E. L., *lecteur.*

Quel est encore le frère trois-points qui a inventé cette mesquine vexation ?

M. Homais n'est pas mort.

### Le repas des fauves

Je me permets de vous signaler un acte de sauvagerie qui a été commis dans la forêt de Marchois (Loir-et-Cher).

Cette forêt appartient au duc de Luynes, et il y a fait installer tout récemment plusieurs cages contenant des singes, des aigles, une paire de sangliers et leurs marcassins, et un superbe tigre.

La semaine dernière, le garde forestier chargé de nourrir ces animaux, a donné en pâture au

— 1037 —

tigre un chat *vivant* a été martyrisé une demi-heure, l'ou de terreur, avant de mourir.

Mais la brute de garde s'était si bien amusée de ce spectacle, qu'il en raconte complaisamment tous les détails aux paysans.

Mme N. D.

Né pourriez-vous, Monsieur le Duc, y mettre bon ordre ?

---

## PRIMEURS

(Sous cette rubrique, nous publierons chaque semaine les meilleures pages des livres nouveaux.)

### LA PREMIÈRE LARME

La mère revint avec sa provision de vieux glands et de noix pourries. Elle débusquait à peine, et les feuilles froissées par son passage bruissaient encore derrière elle, quand elle crut remarquer un déplacement des branchages dont elle avait, tout à l'heure, obstrué sa voie. Elle flaire : la solitude était suspecte, une odeur de présence vivante troubloit l'air... A l'abri de la roche, quelque chose bougea, et aussitôt un cri d'enfant jaillit ; à la voix perçante, un claquement sourd se mêlait, pareil au bruit des grands Oiseaux qui font du vent avec leurs ailes...

Hock comprit tout de suite : elle s'élança, elle arriva au bord de la falaise juste à temps pour voir encore une fois, et presque à portée de son geste, le torse rose entre les serres d'un aigle qui s'envolait. Elle vit les gouttelettes de sang sur la chair lumineuse, les petites jambes pendaient dans le vide, la tête renversée et, toute ronde ouverte, la bouche rouge d'où sortait un hurlement silencieux.

Puis elle vit s'éloigner dans l'espace le balancement des larges ailes brunes, au bas desquelles la proie n'était plus qu'une tache claire ; vite, vite, si vite, la

double ligne courbe des ailes devint un point sombre qui remuait là-bas, comme une étoile obscure, au milieu d'un ciel gris, et qui s'enfonçait dans la brume ; et la mère ne vit plus rien.

Elle restait là, debout, immobile, les bras au corps, la bouche béante ; lentement, deux larmes coulèrent de sa face sur ses mamelles, et elle regardait avec stupeur ces gouttes incompréhensibles, en pensant aux gouttes de lait qui mouillaient la même place, hier, et ce matin encore...

Pour la première fois au monde, une créature avait pleuré.

EDMOND HARAUCOURT,  
(*Daah, le premier homme.*)

### LE LÉGIONNAIRE

Un légionnaire, ça se reconnaît toujours facilement ; rien en lui qui ressemble au rond-de-cuir, au quémardeur de sportules et de médailles de la mutualité : aspect volontaire, front pensif ou illuminé, la tête du légionnaire ne sent jamais la platitude. L'homme qui a combattu, qui a travaillé, qui a lutté, l'homme entier, voilà ce qu'est le Légionnaire. Quelle vie plus belle ? Quelle destinée plus remplie ? Un romantisme noble émane de ces existences de soldats. Si certaines gens ne le comprennent point, tant pis pour eux, c'est qu'ils sont plus plats que la limande, la sole et la punaise de bois. Mais nous avons le devoir d'insister sur cette beauté mâle et rude, qui dépasse la médiocrité d'une existence courante.

C'est un honneur d'avoir servi dans notre belle Légion étrangère : c'est la plus fière école d'activité, d'énergie, de devoir militaire. Le légionnaire est au-dessus de toutes les insultes pangermanistes.

HENRY DUGARD,  
(*La Légion Etrangère.*)

---

Les liqueurs Robert G. CALVET  
rivalisent avec les plus grandes marques  
108, Cours Saint-Louis, BORDEAUX

## PETITE POSTE

*Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 5 lignes ou 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.*

*La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.*

*Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.*

*Repondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.*

**Chassis 30 HP de Dion-Bouton AY**, en gris, sans pneus, à vendre **3.500 fr.** Marché bien. Un chassis 30 HP vaut 13.000 fr. et fait une excellente voiture de tourisme. Carrosserie d'occasion pour 500 francs à choisir chez le carrossier.

**4000** mètres carrés de terrain raccordé, voie ferrée Nord, à louer jusqu'au 10 Septembre. Conditions très avantageuses. Ecrire : Bernard, 4, rue du Trésor, Paris.

**Appareil photographique**, belle occasion, état de neuf, 9/12, objectif anastigmat Zeiss avec accessoires. A coûté 130 francs.

*Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.*

## BULLETIN

Depuis bien longtemps, nous constatons, de liquidation en liquidation, le bon marché persistant des reports. Cette fois, c'est-à-dire à la liquidation de fin juin, les taux ont été, au contraire, sensiblement plus élevés que l'on ne s'y attendait ; on a payé en moyenne 3 3/4 % au Parquet et 5 % en Coulisse. En ce qui touche, en particulier, la *Rente Française*, le report a dépassé 0 fr. 25 : il est la conséquence de nombreuses livraisons de titres qui se sont produites en liquidation.

Le rapport de M. Aimond, sur l'incorporation dans le budget de 1914 de l'impôt complémentaire sur le revenu, a été assez bien accueilli, en présence des efforts faits pour essayer d'enlever à la perception de l'impôt un caractère inquisitorial ou vexatoire.

Toutefois, la Rente a dû abandonner un peu de terrain, en dépit des quantités, assez fortes tous ces jours-ci, achetées pour le compte des caisses publiques. Les affaires sont, d'ailleurs, toujours bien restreintes et la température de ces derniers jours n'est pas beaucoup faite pour stimuler les transactions. Bientôt, les séances de bourse prendront fin à 2 heures et l'on n'y aura certainement pas de l'occupation pour toute leur durée. Rappelons que ces séances écourtées commencent au

— 1040 —

lendemain du 14 juillet et ne se terminent que dans les derniers jours de septembre.

Les nouvelles parvenant de l'extérieur n'ont pas grande répercussion sur la tenue du marché français. Les événements en Autriche méritent, cependant, de retenir l'attention par la gravité des complications qu'ils pourraient finir par entraîner ; ils sont, en tous cas, très fâcheux pour le marché viennois, qui a été lourd tous ces temps-ci. La presse russe a protesté hautement contre l'attitude de l'Autriche vis-à-vis de la Serbie.

En ce qui touche le Mexique, la commission de médiation a interrompu ses travaux et la situation financière est toujours médiocre. Si l'on en doutait encore, il suffirait de se reporter aux récentes communications faites à propos de la *Banque Nationale du Mexique*.

## Communiqué

### Société du Gaz de Paris.

MM. les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire de la société, tenue le 30 juin, a décidé la mise en payement — à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain — d'une somme de 8 fr. 75 (moins impôts) par action, représentant le solde de l'intérêt de 13 fr. 75 afférent à l'exercice clos le 31 décembre 1913.

Par suite des diverses lois de finances, ce solde sera payable à raison de 8 fr. 40 par action nominative, et 7 fr. 925 net par action au porteur, contre remise du coupon n° 12, aux guichets des établissements ci-après ou à leurs succursales et agences : Banque française pour le commerce et l'industrie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union parisienne, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit lyonnais, Société générale de crédit industriel et commercial, Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

Γ Ο Δ Λ Μ Ρ Ι Μ  
Δ Π Δ Σ Ε Τ Ι Μ

---

TOILETTES  
DE  
CAMPAGNE  
ET DE  
BAINS DE MER

---

Maison vendant le meilleur marché de tout Paris

---

## Notre Programme

---

L'**ŒUVRE** dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'**ŒUVRE** dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».

L'**ŒUVRE** est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :

— Assez ! Tout, mais pas ça !

Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne lisent pas l'**ŒUVRE**.

C'est dire qu'elle est lue par tout le monde.

Abonnez-vous à l'**ŒUVRE** ! Faites des abonnés à l'**ŒUVRE** !

on trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares  
on la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.  
suffit d'envoyer ces dix francs

## BULLETIN D'ABONNEMENT

je, soussigné (nom, prénom)

adresse)

éclare m'abonner pour un an<sup>(1)</sup>, pour six mois<sup>(1)</sup> à L'ŒUVRE à dater du 1<sup>er</sup>

Ce joint le montant de l'abonnement : **dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>**.

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>**.

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.  
Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).

### Editions de L'ŒUVRE :

1 fr. 95 :

**PEAU-DE-BALLE**

PAR

**GÉO DE LA FOUCARDIÈRE**

o o

1 franc :

**NOS BONS APOTRES**

*Comédie en trois actes*

PAR

**GUSTAVE TÉRY**

*avec une Préface de Jules Lemaître*

o o

1 fr. 25 :

**LE RÉVEIL**

PAR

**URBAIN GOHIER**

o o

**LE BOTTIN DU FAVORITISME**

OU

**LE GOTHA DE L'ARRIVISME**

*avec une préface-boniment de J.-J.-T. STEEG*

(4 FASCICULES)

o o

2 francs :

**Le Secret du Juif-Errant**

PAR

**JEAN DRAULT**

o o

3 fr. 50 :

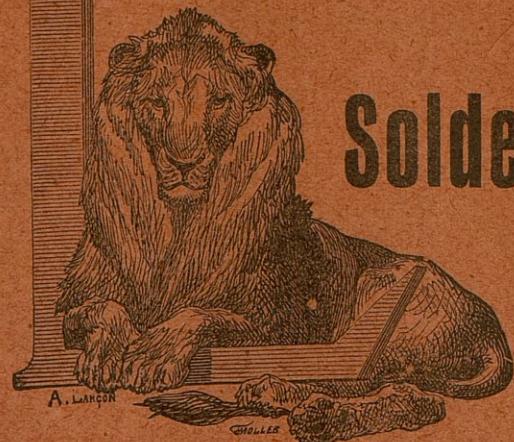
**OU ALLONS-NOUS?**

**COMMENT FINIRA LE RÉGIME ABJECT ?**

Mille réponses des lecteurs de L'ŒUVRE  
avec une introduction et une conclusion

PAR

**GUSTAVE TÉRY**



# LOUVRE

ACTUELLEMENT

## Soldes avant Inventaire

de toutes les marchandises déclassées  
vendues avec des Rabais énormes

Tout plus élégant  
et meilleur marché que partout ailleurs.